

Comité de Groupe du 26 01 2023 – Déclaration élus

Monsieur Namias,

L'ensemble des élus du Comité de Groupe vous souhaite une belle année 2023 ainsi qu'aux salariés pour qui nous espérons une année sociale apaisée.

Les représentants du personnel du Groupe BPCE vous interpellent par cette déclaration commune et attendent vos réponses sur des sujets qui les préoccupent au plus haut point et qui concernent l'ensemble des entreprises du Groupe.

Lors de votre candidature à la présidence de BPCE, vous avez souligné que le Groupe avait subi suffisamment de réorganisations et restructurations, et que les salariés avaient besoin de sérénité afin de pouvoir se projeter.

Or, à ce jour, nous faisons les constats suivants :

- Réorganisations permanentes,
- Baisse continue des effectifs,
- Accentuation du turn over tiré par les démissions et les ruptures en période d'essai,
- Maintien d'un niveau élevé de l'absentéisme maladie,
- Développement de la politique de délocalisation,
- Définition d'objectifs de plus en plus élevés voire inatteignables, sans moyens adaptés.

Par conséquent, l'ensemble de ces éléments, liés à une culture de la surperformance, concourt à la dégradation des conditions de travail, à la démotivation des salariés, à l'altération de leur santé.

Associés à une politique de rémunération et de partage de la valeur inadaptée qui impacte le pouvoir d'achat, ces éléments génèrent du mécontentement, de la frustration, et au final, des mouvements sociaux. Aujourd'hui, il y a urgence.

Quelles actions concrètes allez-vous mettre en place pour restaurer la confiance et la fidélité des salariés attachés aux valeurs mutualistes de notre groupe ?

Le bureau Syndical
Agir pour Construire...Ensemble !


Syndicat Unifié
UNSA
CAISSE D'ÉPARGNE CEPAC

Bulletin d'adhésion 2023

(à retourner par mail sur su.unsapacra@gmail.com)

NOM / PRENOM : _____

AFFECTATION : _____ ES : _____ REGION _____

CLASSIFICATION : _____ EMPLOI : _____

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : ____/____/____ E-MAIL PERSO : _____

MOBILE PERSO : _____ MOBILE PRO : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ C.P. : _____

Date

Signature

Tarif des Cotisations annuelles 2023

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL
A	95 €	32,30€	9,50€
B	100 €	34,00€	10,00€
C	108 €	36,72€	10,80€
D	115 €	39,10€	11,50€
E	124 €	42,16€	12,40€
F	132 €	44,88€	13,20€
G	150 €	51,00€	15,00€
H	170 €	57,80€	17,00€
I	188 €	63,92€	18,80€
J	210 €	71,40€	21,00€
K	220 €	74,80€	22,00€
RETRAITES	50% dernière cotisation		

Paiement par prélèvement :
(joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

Mensuel (10 Prélèvements sur la base d'une année pleine)

Annuel (fin mai)

Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

